

Comptes annuels

**ASS. LOZERIENNE DE LUTTE CONTRE LES
FLEAUX SOCIAUX**

48100 MONTRODAT

Exercice clos le : 31/12/2019

SAS SUD EXPERT CONSEIL 48

3 rue du Torrent

Tél : 04.66.49.10.13

Fax : 04.66.49.25.90

48000 MENDE



Bilan Association Medico Social

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	583 914	519 351	64 563	0,17	28 892	0,08
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	1 005 068	681 667	323 401	0,84	342 195	0,90
Constructions	30 887 409	22 145 197	8 742 212	22,62	9 608 031	25,13
Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 912 503	7 808 418	1 104 085	2,88	1 246 756	3,26
Autres immobilisations corporelles	4 700 089	3 820 604	879 485	2,28	802 553	2,10
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	1 229 279		1 229 279	3,18	892 951	2,34
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	788 790		788 790	2,04	788 790	2,06
Créances rattachées à des participations	4 213		4 213	0,01	4 213	0,01
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	422		422	0,00	422	0,00
Prêts	347 606		347 606	0,90	280 323	0,73
Autres immobilisations financières	8 385		8 385	0,02	8 100	0,02
TOTAL (I)	48 467 677	34 975 238	13 492 439	34,92	14 003 225	36,63
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements	749 012	20 934	728 078	1,88	689 649	1,80
En cours de production de biens et services	71 074		71 074	0,18	94 309	0,25
Produits intermédiaires et finis	71 790		71 790	0,19	29 963	0,08
Marchandises						
Budgets annexes						
CREANCES (2) :						
Avances & acomptes versés sur commandes	731 331		731 331	1,89	665 749	1,74
Créances usagers et comptes rattachés (3)	3 984 583	552 642	3 431 941	8,88	3 991 943	10,44
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 879		1 879	0,00	15 617	0,04
. Personnel	1 408		1 408	0,00	1 008	0,00
. Organismes sociaux					2 121	0,01
. Etat, Impôts sur les bénéfices					5 126	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 957		5 957	0,02	3 426	0,01
. Autres	391 669		391 669	1,01	710 171	1,85
Valeurs mobilières de placement					1 100 000	2,88
Disponibilités	19 659 435		19 659 435	50,88	16 869 770	44,12
Charges constatées d'avance	54 885		54 885	0,14	50 195	0,13





ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
--------------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL (III)	25 723 022	573 576	25 149 446	65,08	24 229 047	63,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	74 190 699	35 548 814	38 641 885	100,00	38 232 272	100,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.





PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS PROPRES:				
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 161 922	18,53	7 160 422	18,73
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluation				
RESERVES:				
Excédents affectés à l'investissement	6 250 730	16,18	6 102 222	15,98
Réserves de compensation	3 118 530	8,07	2 700 060	7,06
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 640 753	4,25	1 640 753	4,29
Autres réserves	146 104	0,38	146 104	0,38
REPORT A NOUVEAU:				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	2 559 351	6,62	2 448 876	6,41
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-901 442	-2,32	-236 243	-0,61
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-778 409	-2,00	-778 409	-2,03
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	711 705	1,84	12 254	0,03
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	185 810	0,48	240 931	0,63
PROVISIONS REGLEMENTEES:				
Couverture du besoin en fonds de roulement	1 912 487	4,95	1 915 308	5,01
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	2 125 787	5,50	2 048 379	5,36
Réserves des plus-values nettes d'actif				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL (I)	24 133 327	62,45	23 400 656	61,21
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques	2 946 394	7,62	2 803 672	7,33
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	2 946 394	7,62	2 803 672	7,33
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	72 753	0,19	96 754	0,25
. Sur autres ressources	210 000	0,54	210 000	0,55
DETTES (3) :				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	5 667 263	14,67	5 935 939	15,53
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	27 238	0,07	114 184	0,30
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	904 197	2,34	821 742	2,16
Dettes fiscales et sociales	3 812 206	9,87	4 018 194	10,51
Autres (5)	845 932	2,19	831 130	2,17
Produits constatés d'avance	22 574	0,06		
TOTAL (IV)	11 562 164	29,92	12 027 943	31,46
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	38 641 885	100,00	38 232 272	100,00





PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
---------------	---	---

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.	
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.	
(4) Dont à moins d'un an :	
Dont à plus d'un an :	
(5) Dont fonds des majeurs protégés :	





COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	793		793	0,02	1 142	0,02	-349	-30,55
Production vendue de biens	1 191 308		1 191 308	25,55	1 194 359	25,87	-3 051	-0,25
Prestations de services	3 469 004		3 469 004	74,42	3 421 847	74,11	47 157	1,38
Montants nets produits d'expl.	4 661 105		4 661 105	100,00	4 617 347	100,00	43 758	0,95
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée			18 591	0,40	-21 459	-0,45	40 050	186,63
Production immobilisée			2 528	0,05	8 175	0,18	-5 647	-59,07
Dotations et produits de tarification			27 568 446	591,46	26 916 210	582,94	652 236	2,42
Subventions d'exploitation			24 750	0,53	16 764	0,35	7 986	47,64
Dons			2 622	0,06	4 030	0,09	-1 408	-34,93
Cotisations			279	0,01			279	N/S
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
Autres produits			1 269 279	27,23	1 263 559	27,37	5 720	0,45
Reprise de provisions			74 716	1,60	335 236	7,25	-260 520	-77,70
Transfert de charges			34 384	0,74	43 776	0,95	-9 392	-21,44
Sous-total des autres produits d'exploitation			28 995 596	622,08	28 566 291	618,67	429 305	1,50
Total des produits d'exploitation (I)			33 656 701	722,08	33 183 638	718,67	473 063	1,43
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			68 897	1,48	60 759	1,32	8 138	13,39
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			68 897	1,48	60 759	1,32	8 138	13,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			91 347	1,98	1 432	0,03	89 915	N/S
Sur opérations en capital			304 095	6,52	151 597	3,28	152 498	100,59
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 066	0,07	5 367	0,12	-2 301	-42,86
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			24 001	0,51	14 764	0,32	9 237	62,56
Total des produits exceptionnels (IV)			422 509	9,06	173 160	3,75	249 349	144,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			34 148 108	732,62	33 417 557	723,74	730 551	2,19
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			34 148 108	732,62	33 417 557	723,74	730 551	2,19
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières			2 861 637	61,39	2 788 918	60,40	72 719	2,61
Variation de stock marchandises et matières premières			-37 698	-0,80	58 138	1,25	-95 836	-164,83
Autres achats non stockés			1 024 924	21,99	1 018 253	22,05	6 671	0,65
Services extérieurs			1 740 826	37,35	1 672 963	36,23	67 863	4,05
Autres services extérieurs			1 736 380	37,25	1 926 233	41,72	-189 853	-9,85
Impôts, taxes et versements assimilés			1 863 152	39,97	1 437 574	31,13	425 578	29,60
Salaires et traitements			15 622 051	335,16	15 544 540	336,66	77 511	0,50
Charges sociales			5 608 024	120,32	5 950 728	128,88	-342 704	-5,75
Autres charges de personnel			46 619	1,00	66 009	1,43	-19 390	-29,36
Subventions accordées par l'association					1 102	0,02	-1 102	-100,00
Dotations aux amortissements			1 707 922	36,64	1 814 294	39,29	-106 372	-5,85





COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux provisions	500 311	10,73	209 706	4,54	290 605	138,58
Autres charges	49 665	1,07	66 149	1,43	-16 484	-24,91
Total des charges d'exploitation (I)	32 723 812	702,06	32 554 607	705,05	169 205	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	96 489	2,07	91 482	1,98	5 007	5,47
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	96 489	2,07	91 482	1,98	5 007	5,47
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	2 220	0,05	32 457	0,70	-30 237	-93,15
Sur opérations en capital	520 484	11,17	4 156	0,09	516 328	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	78 415	1,68	660 233	14,30	-581 818	-88,11
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			49 000	1,05	-49 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	601 118	12,90	745 846	16,15	-144 728	-19,39
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	14 983	0,32	13 368	0,29	1 615	12,08
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	33 436 403	717,35	33 405 304	723,47	31 099	0,09
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	711 705	15,27	12 254	0,27	699 451	N/S
TOTAL GENERAL	34 148 108	732,62	33 417 557	723,74	730 551	2,19
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						





Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 38 641 884 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat excédentaire de 711 705 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement 99-01 du CRC relatif à la réglementation comptable des associations,
- l'instruction DGAS du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires,
- l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux,
- le P.C.G. 2016-07
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Immobilisations corporelles

Méthodes :

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, les entreprises doivent obligatoirement, dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés, appliquer les nouvelles règles comptables relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés issus du règlement CRC-2002-10 du 12 décembre 2002.

Une des modifications importantes issue de cette réglementation consiste en l'instauration d'une méthode d'amortissement dite par composant.

L'application de la méthode par composant au titre du 1^{er} exercice, oblige à répartir le coût des immobilisations figurant à l'actif du bilan à la clôture de l'exercice précédent, entre les différents composants définis.

A cet effet deux méthodes sont possibles : reconstitution du coût historique des composants ou la réallocation des valeurs comptables.

La méthode de la réallocation des valeurs nettes comptables permet de décomposer une immobilisation en ventilant le prix de revient et la valeur nette entre les différents composants. Cette méthode dite prospective n'a pas d'impact sur les capitaux propres.





La méthode de reconstitution du coût historique amorti, quant à elle, permet de décomposer une immobilisation en plusieurs composants auxquels sont appliqués de nouvelles durées d'amortissement. Les plans de chaque composant sont recalculés depuis l'origine et comparés au plan initial. Cette méthode dite rétrospective a un impact sur les capitaux propres.

En matière d'immobilisation, l'ALLFS a adopté la méthode de la réallocation des valeurs nettes comptables dite méthode prospective.

L'adoption de la méthode prospective n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres et n'a pas entraîné de modifications des amortissements comptabilisés au 1^{er} janvier 2005. Il touche essentiellement les constructions et constructions sur sol d'autrui pour lesquelles la durée d'amortissement a été allongée.

L'examen des autres immobilisations n'a pas abouti à leur décomposition car il n'a pas été identifié d'éléments significatifs devant faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers et ayant une durée d'utilisation différente de celle de la structure.

En conséquence, il a été appliqué la méthode prospective aux éléments existants. Les immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un changement de durée d'amortissement.

Ces modèles de décomposition ont été également appliqués aux subventions d'investissements associés aux immobilisations retraitées.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le compte 409100 « Avance et acompte fournisseur » s'élève au 31/12/2019 à la somme de 731 331 € dont 99 700 € d'acompte versé relatif au projet d'acquisition d'une nouvelle machine Laser pour l'UP et 631 630 € correspondant à l'avance sur le loyer du Foyer de Civergols conformément à la convention de location signée entre la SA HLM Lozère Habitations et l'ALLFS en date du 12/02/2008 et son avenant du 27 janvier 2009.

Provisions pour renouvellement des immobilisations (compte 142)

Conformément à la réglementation comptable (avis CNC 2007-05 et instruction M22), elles correspondent à des fonds affectés par le financeur à l'acquisition d'immobilisations et visant à réduire l'impact de ces investissements au compte de résultat. Ces provisions sont constituées lors de versements de fonds ponctuels par les financeurs, spécifiquement à cet effet.

De manière dérogatoire, afin de présenter des comptes reflétant une image fidèle, elles peuvent être constituées par affectation de sommes provenant d'autres comptes issus de la gestion contrôlée, lorsque des projets





d'investissement, validés par les financeurs, prévoient le financement par ces fonds et leur reprise au compte de résultat.

Modalités de reprise : ces provisions font l'objet de reprises échelonnées au compte de résultat au même rythme que les amortissements et/ou frais financiers relatifs aux biens auxquels elles se rapportent.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations ayant pour origine des provisions anciennes ne répondant pas à la réglementation sur les passifs ou des fonds dédiés ZRR, sont retraitées en comptes sociaux de l'association, en report à nouveau pour la part des variations relatives aux exercices antérieurs et en résultat pour les variations de l'exercice.

Provisions réglementées : réserves pour plus-values nettes d'actif (compte 1486).

En vertu de l'arrêté du 12 novembre 2008, les établissements médico-sociaux sont autorisés à constituer une provision règlementée égale au montant des plus-values réalisées sur les cessions de biens issus de l'actif immobilisés ou de l'actif circulant. Cette provision vise à renforcer le fonds de roulement des établissements.

Provisions pour risques et charges

Une nouvelle définition des passifs modifie substantiellement les principes de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges. Ces nouvelles règles sont applicables aux comptes des exercices clos à compter du 1er janvier 2002.

Deux méthodes de retraitement ont été utilisées :

- provision autorisée préalablement par le tiers financeur pour couvrir des dépenses déterminées :
 - * Montant affecté en fonds dédiés.
- provision constatée à l'initiative des établissements :
 - * Montant affecté en report à nouveau considérant que le résultat est sous contrôle du tiers financeur.

Les provisions anciennes ne répondant pas à la réglementation sur les passifs (provision ZRR, fonds dédiés ZRR, provision pour travaux) sont retraitées en comptes sociaux de l'association, en report à nouveau pour la part des variations relatives aux exercices antérieurs et en résultat pour les variations de l'exercice.

- Provision pour départ en retraite

Le montant inscrit au bilan s'élève à la somme de 2 845 005 € représentant 94% du passif social calculé au 31/12/2019 pour l'ensemble du personnel. 190 k€ n'a pas fait l'objet d'une dotation aux provisions.

Le montant a été déterminé en prenant pour hypothèse de calcul :

- le départ volontaire des salariés à l'âge légal (62 ans),
- un taux de charges sociales et fiscales patronales : 59% pour les cadres et 51% pour les non-cadres,
- la méthode Rétrospective Prorata Temporis,
- un taux d'actualisation de 1,2%,
- un taux de rotation de 1%.

- Provision pour litiges

Les provisions pour litiges représentent 64 242 € au titre de l'indemnité de résiliation demandée par La compagnie d'assurance GAN (MAS),

- Provision pour risques d'emploi : 37 146 €





Rémunération des dirigeants

Rémunération allouée aux membres :

- Des organes d'administration : néant,
- Des organes de direction : cette information n'est pas mentionnée car elle reviendrait à donner une rémunération individuelle.

Effectif

Le nombre d'équivalent temps plein sur l'ensemble de l'association s'élève à 603 au 31/12/2019.





Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au COVID - 19 est un évènement postérieur au 31 décembre 2019.

Cet évènement n'a donc pas impacté le bilan et le compte de résultat clos au 31 décembre 2019.

Les conséquences attendues en 2020 pour notre association sont de plusieurs natures :

- Activités médico social et sanitaire : peu d'impact,
- Activités commerciales :
 - o Gîtes : perte CA estimée à 70 K€ à fin avril
 - o Formation : continuité de l'activité en visio-conférence,
 - o Appareillage et UP : reprise d'activité avec la fabrication de masques textiles
 - o Demande de PGE de 600 K€ pour les activités commerciales - accord BPI obtenu
 - o Différé de loyers (Communauté de Communes Marvejols pour les gîtes et mairie de la Canourgue pour le Centre d'Appareillage)
 - o Activité partielle : 100% sur activité auto-école

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Sur l'exercice 2019 :

- l'économie de charges résultant du dispositif d'exonération des cotisations sociales ZRR, s'est élevée à la somme de 740 168 €, comptabilisée au crédit des charges de personnel,
- la mise au rebut d'immobilisations en cours relatives à des honoraires sur des projets abandonnés génère une charge exceptionnelle d'un montant de 499 k€.





Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	532 051		51 863
Terrains	1 005 068		
Constructions sur sol propre	16 587 788		65 948
Constructions sur sol d'autrui	8 369 428		9 782
Installations générales, agencements, constructions	5 901 561		105 519
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 719 610		251 084
Autres installations, agencements, aménagements	198 234		
Matériel de transport	1 643 476		196 913
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 587 692		115 602
Emballages récupérables et divers	113 541		
Immobilisations corporelles en cours	892 951		852 977
Avances et acomptes			
TOTAL	46 019 350		1 597 826
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	793 002		
Autres titres immobilisés	422		
Prêts et autres immobilisations financières	288 423		67 568
TOTAL	1 081 847		67 568
TOTAL GENERAL	47 633 247		1 717 257

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			583 914	
Terrains			1 005 068	
Constructions sur sol propre		67 382	16 586 353	
Constructions sur sol d'autrui			8 379 211	
Installations générales, agencements, constructions		85 235	5 921 845	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		58 191	8 912 503	
Autres installations, agencements, aménagements			198 234	
Matériel de transport		155 370	1 685 019	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			2 703 295	
Emballages récupérables et divers			113 541	
Immobilisations corporelles en cours	516 649		1 229 279	
Avances et acomptes				
TOTAL	516 649	366 178	46 734 348	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			793 002	
Autres titres immobilisés			422	
Prêts et autres immobilisations financières			355 991	
TOTAL	0	0	1 149 415	
TOTAL GENERAL	516 649	366 178	48 467 677	





Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	503 159	16 192		519 351
Terrains	662 874	18 793		681 667
Constructions sur sol propre	11 087 893	592 073	65 218	11 614 748
Constructions sur sol d'autrui	5 450 068	256 834		5 706 902
Installations générales, agencements constructions	4 712 786	195 996	85 235	4 823 547
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 472 853	393 211	57 646	7 808 418
Installations générales, agencements divers	132 982	9 747		142 729
Matériel de transport	1 294 291	127 724	155 370	1 266 645
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 224 785	92 062		2 316 847
Emballages récupérables et divers	88 332	6 051		94 383
TOTAL	33 126 864	1 692 491	363 469	34 455 886
TOTAL GENERAL	33 630 023	1 708 683	363 469	34 975 238

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	16 192				
Terrains	18 793				
Constructions sur sol propre	592 073				
Constructions sur sol d'autrui	256 834				
Installations générales, agencements constructions	195 235		762		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	393 211				
Installations générales, agencements divers	9 747				
Matériel de transport	127 724				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	92 062				
Emballages récupérables et divers	6 051				
TOTAL	1 691 729		762		
TOTAL GENERAL	1 707 921		762		





Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour renouvellement des immobilisations	1 915 308		2 821	1 912 487
Pour différence de réalisation d'actifs	2 048 379	77 652	244	2 125 787
TOTAL Provisions réglementées	3 963 687	77 652	3 066	4 038 274
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	2 696 578	148 428		2 845 006
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	107 094	37 146	42 852	101 388
TOTAL Provisions	2 803 672	185 574	42 852	2 946 394
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	20 934			20 934
Sur comptes clients	269 769	314 737	31 864	552 642
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	290 703	314 737	31 864	573 576
TOTAL GENERAL	7 058 063	577 963	77 782	7 558 244
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		500 311	74 716	
- financières				
- exceptionnelles		77 652	3 066	





Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 213		4 213
Prêts	347 606		347 606
Autres immobilisations financières	8 385		8 385
Clients douteux ou litigieux	554 952	0	554 952
Autres créances clients	3 429 630	3 429 630	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 408	1 408	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A	5 957	5 957	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	185 206	185 206	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	208 342	208 342	
Charges constatées d'avance	54 885	54 885	
TOTAL GENERAL	4 800 584	3 885 428	915 155
Montant des prêts accordés dans l'exercice	67 568		
Remboursements des prêts dans l'exercice	285		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	5 667 263	326 928	1 250 459	4 089 877
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	904 197	904 197		
Personnel et comptes rattachés	1 626 106	1 626 106		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 535 088	1 535 088		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques	14 983	14 983		
- T.V.A	21 462	21 462		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	614 567	614 567		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	152 872	152 872		
Groupe et associés				
Autres dettes	720 298	720 298		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	22 574	22 574		
TOTAL GENERAL	11 279 411	5 939 075	1 250 459	4 089 877
Emprunts souscrits en cours d'exercice	49 014			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	317 689			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				





Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	79 522
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	162 098
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	241 620

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 062
Dettes fiscales et sociales	2 360 152
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	48 769
TOTAL	2 450 984

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	54 885	22 574
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	54 885	22 574





KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42 rue du Docteur Théodor Mathieu
CS 93428
12034 Rodez Cédex 9
France

Téléphone : +33 (0)5.65.77.21.60
Télécopie : +33 (0)5.65.77.21.70
Site internet : www.kpmg.fr

*Association Lozérienne de Lutte
contre les Fléaux Sociaux*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux
48100 ANTRENAS
Ce rapport contient 26 pages
Référence : SN/PC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42 rue du Docteur Théodor Mathieu
CS 93428
12034 Rodez Cédex 9
France

Téléphone : +33 (0)5.65.77.21.60
Télécopie : +33 (0)5.65.77.21.70
Site internet : www.kpmg.fr

Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux

Siège social : 48100 ANTRENAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits de tarification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 août 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
28 août 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rodez, le 28 août 2020

KPMG S.A.

Patrice Corneille
Associé